

Administration communale à Nant—heures d'ouverture

	Matin	Après-midi
Lundi	8 h 00—11 h 00	14 h 00—18 h 00
Mardi	fermé toute la journée	
Mercredi	8 h 00—11 h 00	14 h 00—17 h 00
Jeudi	8 h 00—11 h 00	14 h 00—17 h 00
Vendredi	8 h 00—11 h 00	14 h 00—16 h 00

Tél. 026.673.90.40 / Fax 026.673.90.49 / info@mont-vully.ch / www.mont-vully.ch

Horaires de nos déchetteries communales

Jour	Horaire	Emplacement	Période
Mardi	10h00-11h30	Sugiez	Toute l'année
Mardi	16h30-19h00	Lugnorre	Du 1er avril au 31 octobre
Mardi	16h30-18h00		Du 1er novembre au 31 mars
Jeudi	10h00-11h30	Lugnorre	Toute l'année
Jeudi	16h30-19h00	Sugiez	Du 1er avril au 31 octobre
Jeudi	16h30-18h00		Du 1er novembre au 31 mars
Samedi	09h00-11h00	Lugnorre	Toute l'année
Samedi	13h30-15h30	Sugiez	Toute l'année
Déchets encombrants		Sugiez:	1 ^{er} samedi du mois
		Lugnorre	3 ^{ème} samedi du mois

*Le conseil communal ainsi que
l'administration vous souhaitent
un agréable printemps*

Commune-info No 5



Commune de Mont-Vully

Printemps 2018

Dans ce numéro :

Mot du syndic	2—3
Finances	4—5
Règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels	6—7
Règlement scolaire	8
Ancien bâtiment école Sugiez	9
Informations et plan de ramassage des déchets verts	10—11
Slow Up 2018	12
ARA Seeland-Süd, modification des statuts	13
Fondation Passe-Partout	14
Cipret	15
FriUp	16
Ligues de santé	17
La Campagnarde recrute	18
Bibliothèque du Vully	19



Commune de Mont-Vully
Route principale 65
1786 Nant
Tél. 026.673.90.40
Fax 026.673.90.49
E-mail: info@mont-vully.ch
Site: www.mont-vully.ch

Le mot du Syndic

Après plus de 28 mois de fonctionnement de notre commune et après la clôture de la 2^{ème} année comptable, nous nous approchons gentiment du milieu de la législature.

L'analyse du résultat financier nous permet d'être satisfaits et de considérer un résultat favorable à court terme. La projection des futures années établi grâce à notre plan financier nous indique d'opter pour le principe de prudence. En effet, de gros investissements sont à venir. Dernièrement, votre Conseil communal a consacré une journée à la réflexion stratégique. Plusieurs thèmes ont été abordés et une évaluation de la situation a été faite. En fonction de la planification des futures retraites et de l'évolution des structures de nos services, le Conseil communal va prochainement mettre au concours le poste lié à la fonction de secrétaire communal et un poste en tant que responsable des services techniques communaux. Le premier poste assurera le remplacement de M. Willy Ischi qui prendra sa retraite en juin 2019. Le second est un poste supplémentaire permettant de soulager l'organisation des services techniques, ainsi que du suivi des chantiers et des constructions. La mise en place de cette nouvelle fonction à partir du 1^{er} janvier 2019 a aussi pour objectif de soulager quelque peu le travail, toujours plus conséquent, du Conseil communal et de le rendre plus attrayant et accessible à de nouveaux intéressés.

L'objectif du Conseil communal est de procéder à ces différents changements en 2019, ceci afin d'avoir des services pleinement opérationnels lors du changement de législature en 2021.

Conseil communal

Lors de notre dernière assemblée communale de décembre 2017, nous avons pris congé de notre vice-syndic M. Yves Gaillet. Afin d'assurer son remplacement au sein du Conseil communal pour le cercle électoral du secteur « Haut-Vully », une élection complémentaire a eu lieu et c'est M. Ralph Erhart de Lugnorre qui a été brillamment élu à la fonction de Conseiller communal. Personne très motivée et engagée, M. Erhart reprend la responsabilité du dicastère de l'eau potable, de la protection des eaux et de l'environnement. La vice-syndicature a été attribuée à notre conseiller en place, M. Guy Petter, responsable de la santé et des affaires sociales.

Nous remercions M. Erhart et M. Petter pour leur mise à disposition en faveur de la collectivité et nous leur souhaitons pleine satisfaction dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions.

BIBLIOTHEQUE

DE MONT-VULLY



www.palet-roulant.ch

Rte Principale 69, 1786 Nant-Vully

026 673 10 10

mail: palet-roulant@bluewin.ch

HORAIRES D'OUVERTURES

Le lundi: entre 17h30 et 19h30

Le mardi et le jeudi: entre 15h00 et 17h00

Durant les vacances scolaires: uniquement le lundi entre 17h30 et 19h30

Cotisation annuelle par famille Fr. 40.00, par adulte 20.00 et par enfant Fr. 12.00.

Petits et Grands, amis de la lecture, venez emprunter les livres de notre bibliothèque.

Un choix immense vous attend, toujours renouvelé: les dernières parutions, les rentrées littéraires, les sujets chauds du moment.

Au total plus de 8500 livres.

Pour les **enfants** (même tout-petits), les **ados**, les **adultes**

- Les histoires à raconter, à regarder, les premières lectures
- Les mangas
- Toutes sortes de romans
- Les biographies, les vécus, les documentaires
- Et un choix de plus de 3500 **BD pour adultes et enfants**

Toute l'équipe de la bibliothèque



LE BRASS BAND LA CAMPAGNARDE RECRUTE!

Tu joues ou jouais d'un instrument de cuivre ou de percussion? Alors rejoins-nous pour passer de bons moments musicaux et conviviaux les lundis ou jeudis soirs à Lugnorre!



Qui sommes-nous?

Le Brass Band La Campagnarde de Lugnorre compte une trentaine de musiciens amateurs et possède un répertoire de morceaux autant folkloriques que modernes. Il participe régulièrement au Giron des Fanfares du Lac ainsi qu'aux Fêtes Cantonales Fribourgeoises des Musiques et comme tout va crescendo, il a participé pour la première fois de son histoire à une Fête Fédérale des Musiques à Montreux en 2016. Durant l'année, La Campagnarde participe et organise également diverses manifestations, telles que son concert annuel au mois de janvier, la Fête Villageoise au mois de juin et la Fête des Vendanges à Praz au mois de septembre. Pour plus d'informations, n'hésite pas à visiter notre site internet: www.lacampagnarde.ch
Contact: info@lacampagnarde.ch



Personnel communal

Suite à la fin du contrat de travail d'un ancien collaborateur de la voirie au 31.12.2017, un poste d'employé communal a été mis au concours en décembre 2017. C'est avec satisfaction que nous avons pu constater l'attractivité de cette fonction étant donné le grand nombre d'intéressés, dont plusieurs personnes de notre commune. Le Conseil communal a la satisfaction de vous confirmer l'engagement de M. Christian Derron de Praz, collaborateur auprès du service de la voirie. Avec une formation dans le domaine technique et de nature serviable, M. Derron aura à cœur de compléter l'équipe du service dès le 1^{er} mai 2018. Nous lui souhaitons la bienvenue et surtout beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de sa nouvelle tâche.

Remerciements

Un grand merci à toutes les personnes qui s'engagent et travaillent dans un esprit objectif et constructif afin de participer au bon fonctionnement de notre commune. Un merci particulier à tout le personnel communal, aux membres de commissions et à mes collègues du Conseil.

Votre participation à la vie communale nous réjouit et je vous attends nombreux à Lugnorre le mardi 1^{er} mai pour notre assemblée de printemps.

Pierre-André Burnier, syndic



Le Conseil communal annonce un résultat positif de CHF 1'651'494.- pour le deuxième bouclage des comptes de fonctionnement 2017 de la commune de Mont-Vully. Les charges de fonctionnement totalisent un montant de CHF 16'320'667.- alors que les produits se montent à CHF 17'972'161.-. Les amortissements s'élèvent à CHF 2'662'215.-. Ce résultat est nettement supérieur au budget, mais dans le même ordre de grandeur que le résultat des comptes 2016. Pendant cette deuxième année de fusion nous avons encore pu profiter des circonstances extraordinaires positives, par exemple l'aide financière pour la fusion des communes de CHF 666'400.-.

Globalement les charges ont bien été maîtrisées, mais elles dépassent le budget dans quelques dicastères. Ces dépassements sont provoqués par l'imputation interne des amortissements qui n'avaient pas été prévus lors de l'élaboration du budget. Les comptes 2017 du dicastère des finances et impôts présentent un produit de CHF 10'909'071.- alors que le budget prévoyait CHF 9'761'940.-. Les rentrées des impôts irréguliers sont nettement plus élevées que les pronostics, soit les gains immobiliers et plus-values, les mutations immobilières et les successions et donations. Les rentrées des impôts réguliers par contre sont plus basses que les pronostics, car des décomptes importants d'impôts 2016 ont été facturés uniquement en début de cette année. La contribution immobilière est nettement plus élevée à cause du rattrapage de la facturation pour le secteur Haut-Vully. Les propriétaires de ce secteur ont reçu deux factures foncières durant l'année 2017. Soit en janvier la contribution immobilière 2016 et en mois de novembre la contribution immobilière 2017.

Au niveau des comptes d'investissements 2017, les charges se sont élevées à CHF 2'418'361.- alors que les recettes ont été encaissées pour CHF 1'064'013.-. Les investissements nets s'élèvent ainsi à CHF 1'354'348.-. Les principales charges d'investissements consenties en 2017 concernent les différents projets dans l'approvisionnement en eau et dans la protection des eaux ainsi que notre participation aux investissements annuels aux homes du réseau de santé du district du lac.

Au début de l'exercice nous avons dû effectuer un emprunt d'un million de francs afin de couvrir un manque de liquidité passager. Au 31.12.2017, les dettes à moyen et à long terme s'élèvent à CHF 13'300'000.-. Les liquidités disponibles se montent à CHF 3'649'931.-. La fortune nette, après le report du bénéfice de CHF 1'651'494.-, s'élève à CHF 10'876'624.-.

La planification financière de notre commune a pour objectif de refléter la situation financière existante tout en tenant compte des prévisions et des informations d'ordre économique, politique et social afin de donner une image de notre capacité d'investissements à long terme. Une grande partie des investissements futurs est liée à l'ARA Seeland Süd. En fonction de ces investissements qui devront être consentis ces cinq prochaines années, le Conseil communal prévoit une augmentation de notre endettement. Dans sa planification financière, le Conseil communal tient également compte d'une réorganisation de l'administration communale. L'évolution de la population, les tâches supplémentaires qui nous sont imposées par le canton ainsi que quelques retraites futures des employés communaux, notamment celle du secrétaire communal, font partie de cette réorganisation.

Andrea Kämpfer, conseillère communale



Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat.

	<p>Ligue fribourgeoise contre le cancer</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil et soutien aux malades du cancer et à leurs proches • Activités d'information et de prévention • Registre des tumeurs <p>026 426 02 90 – info@liquecancer-fr.ch – www.liquecancer-fr.ch</p>
	<p>diabètefribourg</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enseignement infirmier, diététique, soins et conseils pour les personnes diabétiques • Activités d'information et de prévention <p>026 426 02 80 – info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch</p>
	<p>Ligue pulmonaire fribourgeoise</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soins, conseils et soutien pour les malades respiratoires • Remise des appareils respiratoires • Activités d'information et de prévention <p>026 426 02 70 – info@liquepulmonaire-fr.ch – www.liquepulmonaire-fr.ch</p>
	<p>Centre de dépistage du cancer du sein</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans • Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein <p>026 425 54 00 – depistage@liguessante-fr.ch – www.liquecancer-fr.ch</p>
	<p>Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien, orientation et conseil lors de situations de maladies graves, pour les personnes concernées, les bénévoles et les professionnels <p>026 426 00 00 – voltigo@liguessante-fr.ch – www.liquecancer-fr.ch</p>
	<p>Prévention et promotion de la santé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tabagisme : Aide à l'arrêt et campagnes de prévention • Alimentation et activité physique • Santé en entreprise • Espace information-prévention au Quadrant avec programme d'activité <p>026 426 02 66 – info@liguessante-fr.ch – www.liguessante-fr.ch</p>

FRIUP

FRIBOURG – MORAT – VAULRUZ

T 026 425 45 00

office@friup.ch

www.friup.ch

Vous voulez lancer votre propre entreprise? Nous vous aidons gratuitement!

Fri Up est mandaté par le canton de Fribourg pour soutenir la création d'entreprises. Notre mission: conseiller les entrepreneurs et accompagner les start-up les plus innovantes jusqu'à leur réussite sur le marché.

Tout commence par un 1^{er} rendez-vous!



Commune de Mont-Vully - Comptes de fonctionnement 2017

en CHF	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration	1'139'671	71'952	1'227'790	66'500	1'278'349	85'748
1 Ordre public	343'363	154'804	323'800	133'500	737'359	647'976
2 Enseignement et formation	3'777'612	95'234	3'700'850	94'500	3'491'636	143'603
3 Culte, culture et loisirs	537'191	18'500	351'500	16'000	324'922	13'500
4 Santé	1'001'170	152	1'107'600	1'000	1'006'552	215
5 Affaires sociales	1'347'179	2'889	1'462'000	3'000	1'200'743	2'847
6 Transports et communications	1'592'903	280'783	1'484'940	212'000	1'327'799	246'772
7 Protection et aménagement environnement	2'390'311	2'347'376	2'255'320	2'176'700	2'175'772	2'247'743
8 Economie	106'029	6'162	79'570	5'000	85'871	7'852
9 Finances et impôts	4'085'238	14'994'309	2'804'260	12'566'200	7'171'515	16'986'604
Total	16'320'667	17'972'161	14'797'630	15'274'400	18'800'517	20'382'859
Résultat	1'651'494		476'770		1'582'342	

Commune de Mont-Vully - Comptes des investissements 2017

en CHF	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2 Enseignement et formation	194'681	621'554	20'000	-	5'478'868	514'500
3 Culte, culture et loisirs	-	-	-	-	17'554	-
4 Santé	-97'927	-	-	-	244'134	-
5 Affaires sociales	321'614	-	322'000	-	600'000	-
6 Transports et communications	142'048	-	364'500	-	281'224	-
7 Protection et aménagement environnement	694'659	382'745	1'320'500	300'000	264'129	1'585'663
8 Economie	70'775	-	-	-	11'207	-
9 Finances et impôts	1'092'511	59'714	1'100'000	-	173'849	29'700
Total	2'418'361	1'064'013	3'127'000	300'000	7'070'964	2'129'863
Résultat	1'354'348		2'827'000		4'941'101	

Règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels

Un nombre conséquent de recours suite à l'envoi des taxes d'exemptions remet en question l'exonération du paiement de cette taxe.

Le Conseil communal a analysé la situation des cas, des coûts et convient que certains recours sont discutables. Les modifications proposées ci-dessous donneront une base plus claire pour la recevabilité ou non d'une demande d'exemption de la taxe.

Aujourd'hui, il faut reconnaître que le monde du travail a des obligations d'horaire ou autre et chacun peut prétendre que son travail ne permet pas de faire partie du corps de sapeurs-pompiers pour une multitude de raisons et par la même d'être exonéré de la taxe. Mais effectivement il n'est pas correct d'exonérer des personnes qui justement avec ces mêmes obligations ont une majoration de traitement certainement (et à juste titre) en fonction de l'effort à consentir.

Pour sa formation et les exercices un sapeur-pompier a l'obligation de se mettre à disposition pendant plus de 20 heures par an, un porteur de masque plus de 32 heures, les cadres et l'état-major ont un nombre d'heures bien plus conséquent. L'inventaire des jours sacrifiés est considérable, le qui-vive est constant et, en cas d'alarme, l'entrée en service est imposée 365 jours sur 365 jours.

Le corps entier se donne pour la communauté et, dans certains cas, ce n'est pas sans risque que nos sapeurs assurent notre sécurité. Merci à ces personnes et le respect est de mise !

Une exonération de taxe doit être considérée à sa juste valeur et la proposition du Conseil communal est basée sur les points suivants :

- des personnes ont servi 22 ans dans un corps de sapeur-pompiers,*
- l'évolution de l'effectif du corps,*
- l'évaluation si la personne peut ou ne peut pas faire partie du corps SFVF.*

Le Conseil communal vous remercie de bien considérer tous les éléments en jeu et vous prie lors de la prochaine assemblée communale, d'accepter ces modifications du règlement.

Le Conseil communal

Arrêter de fumer, vous y pensez ?

En réponse aux risques pour la santé que représente la consommation de tabac, le CIPRET* s'emploie, entre autre, à soutenir les fumeurs et fumeuses qui souhaitent retrouver la liberté d'une vie sans tabac.

Pourquoi arrêter de fumer ?

Choisir de vivre sans tabac c'est être libre, miser sur sa santé, profiter de la vie plus longtemps et disposer de plus d'argent pour les loisirs.

Avec un programme efficace et l'aide d'un spécialiste, vous augmentez vos chances de réussite.

Pour vous accompagner dans votre démarche, le CIPRET propose :



**OBJECTIF :
J'ARRÊTE
DE FUMER**

- 1. Faire le point**
 - Analyser ses habitudes de consommation
 - Différencier les avantages et les inconvénients du changement
 - Planifier l'arrêt
- 2. Préparation**
 - Identifier ses ressources, forces, obstacles
 - Développer des alternatives
 - Définir un programme personnalisé
- 3. Action**
 - Arrêter
 - Appliquer les stratégies pour maintenir la décision
- 4. Consolidation**
 - Renforcer les acquis
 - Anticiper les situations à risques et prévenir les rechutes
 - Évaluer le changement

Coaching stop-tabac en 4 séances **Cours stop-tabac en groupe en 4 séances**

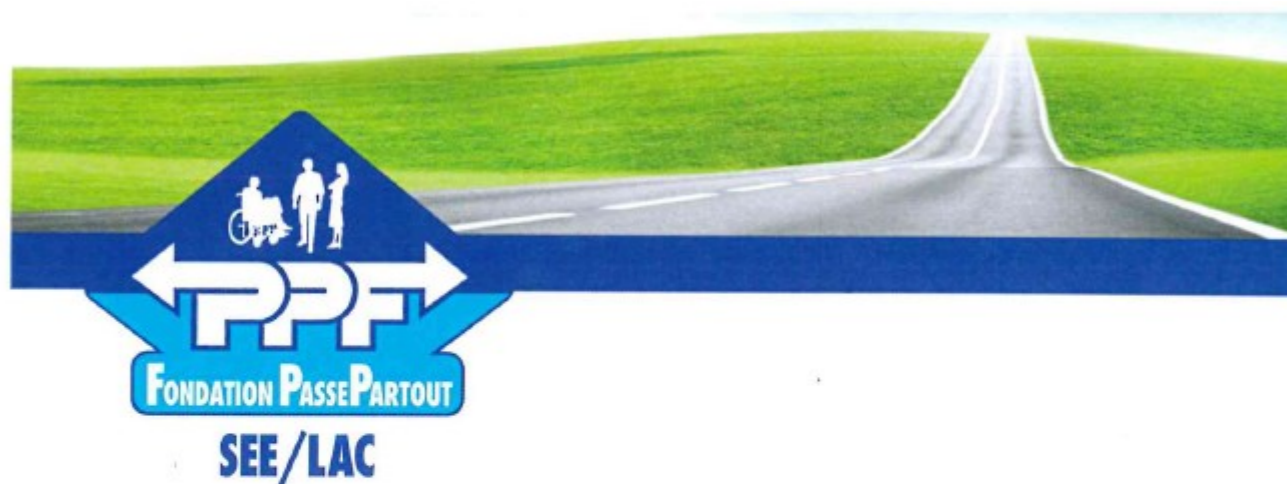
Entretien d'orientation
Conseils ponctuels et soutien personnalisé

Tarifs

- Coaching individuel CHF 300.-
- Cours de groupe CHF 150.-
- Entretien d'orientation CHF 99.-

Prenez rendez-vous et devenez non-fumeurs/euses !

* Le CIPRET Fribourg - Centre de prévention du tabagisme – fait partie des Ligues de santé du canton de Fribourg et met en œuvre le programme cantonal de prévention du tabagisme sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales.



Transport des personnes à mobilité réduite

PassePartout See/Lac a pour but de favoriser la mobilité des personnes handicapées ou âgées du District du Lac, grâce à un moyen de transport adapté et à un prix raisonnable.

PassePartout See/Lac permet à ces personnes de se rendre, par exemple, chez le médecin, le coiffeur, au foyer de jour, à la poste, au magasin, au restaurant ou encore dans leur famille.

Les conductrices et conducteurs bénévoles de PassePartout See/Lac effectuent environ 7000 transports par années, dont plus de 2500 avec une chaise roulante ou un déambulateur.

Tarif : Fr. 2.00 de prise en charge et Fr. 0.60 par km.

Réservation : Uniquement par téléphone au **026 672 11 88**.
Du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00.
Au plus tard la veille de la course avant 12h00.
Pour une course le week-end ou le lundi au plus tard le vendredi avant 12h00.

Bénévolat : Les personnes intéressées à fonctionner comme conductrices/conducteurs bénévoles peuvent s'adresser à M. Jean-Paul Racine, ruelle au Molard 3, 1788 Praz, 079 321 36 40, jpm.racine@bluewin.ch

www.fondation-passepartout.ch

→ Propositions de modifications du règlement des pompiers

Article 20

¹ Dans la mesure du possible, les excuses sont remises par écrit au commandant ou à son/ses remplaçant/s 48 heures avant l'exercice. Les absences injustifiées seront sanctionnées selon l'article 26.

Commentaire :

Le règlement accepté comportait une erreur soit :

Le N° d'article mentionné était le 25 au lieu du 26

A Obligation de servir - recrutement - taxe d'exemption

Article 5

⁴ Sont dispensés du service dans le corps de sapeurs-pompiers et également exonérés du paiement de la taxe d'exemption :

- ◆ les personnes au bénéfice d'une rente AI ;
- ◆ les personnes seules s'occupant, dans leur propre ménage, d'une personne invalide ou impotente, ou d'un enfant, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint l'âge de 16 ans révolus ;
- ◆ les femmes enceintes, sur présentation d'un acte de naissance ;
- ◆ le conjoint d'une personne incorporée ;
- ◆ les personnes qui ont servi 22 ans dans un corps de sapeur-pompiers et leur conjoint ;
- ◆ les membres d'un Centre de renfort SP ou d'un autre corps SP et leur conjoint ;
- ◆ les membres du Conseil communal en activité et leur conjoint ;
- ◆ Les étudiants et les apprentis.

Suite à un arrêté du Tribunal fédéral en automne dernier, nous avons l'obligation de modifier l'article 5 de notre règlement scolaire, qui concerne la contribution financière des parents pour les activités et les fournitures scolaires.

Nouvelle teneur de l'article 5 :

¹ Une contribution peut être demandée aux parents pour couvrir les frais de repas de leurs enfants lors de certaines activités scolaires, telles que les journées sportives, les activités culturelles, les excursions ou les camps.

² Cette contribution est définie par le Conseil communal. Elle se monte au maximum à 16 francs par jour et par élève.

L'article 7 est également modifié pour l'aménagement des horaires pour les élèves de 1–2 H, afin de faciliter l'organisation familiale et les activités scolaires.

Nouvelle teneur de l'article 7

¹ En plus du mercredi après-midi, les demi-jours de congé hebdomadaire sont les suivants :

Pour les élèves de 1 H :

Lundi après-midi, mardi matin, jeudi matin et après-midi, vendredi après-midi

Pour les élèves de 2 H :

Mardi après-midi et mercredi matin

Pour les élèves de 3 H

Mardi matin ou jeudi après-midi (alternance)

Pour les élèves de 4 H :

Mardi après-midi ou jeudi après-midi (alternance)

² L'horaire des classes est communiqué aux parents par écrit avant le début de l'année scolaire.

Suite à l'approbation de l'assemblée communale, le règlement scolaire modifié sera transmis à la Direction de l'Instruction publique pour approbation.

Message aux assemblées communales, resp. au conseil général:

Modification des statuts

L'association pour l'évacuation et l'épuration des eaux usées du Seeland Sud a été fondée au printemps 2016 dans le but de réaliser en commun un agrandissement de la STEP de Montilier qui permettrait à l'avenir de collecter et d'épurer les eaux usées des régions de Chiètres et de Morat après la dissolution des deux associations pour les STEP correspondantes.

Il était prévu à l'origine que la nouvelle association pour l'épuration des eaux soit financée par des contributions des communes aux frais d'investissement et d'exploitation (comme cela est le cas pour la plupart des associations de communes dans le district du Lac). Suite à la proposition présentée par plusieurs communes pour donner à la STEP Seeland Sud l'autonomie de son financement, il a été procédé à une évaluation des variantes.

Lors de l'assemblée des délégués extraordinaire du 29.08.2017, les délégués ont décidé la variante de financement autonome pour le projet de construction STEP Seeland Sud. Avec ce mode de financement, ce ne sont plus les communes qui doivent prendre en charge les coûts des investissements mais l'association de communes pour la STEP, et celle-ci souscrit aux emprunts nécessaires à ses projets.

La réalisation exige une modification de l'article 39 alinéa 2 let. a des statuts: La limite d'endettement pour les dépenses d'investissement doit être augmentée de 20 millions de francs à 90 millions de francs.

Il n'est pas nécessaire d'apporter d'autres modifications aux statuts. L'adaptation des statuts proposée a été soumise pour un examen préalable aux services en charge des communes des deux cantons de Fribourg et de Berne, qui n'ont pas émis d'objections.

Extrait des statuts STEP Seeland Sud:

Article 39 Limite d'endettement

- 1) L'Association peut recourir à l'emprunt.
- 2) La limite d'endettement est fixée à :
 - a) 90 millions de francs pour les dépenses d'investissement.
 - b) 3 millions de francs pour le compte de crédit courant.
- 3) Un emprunt est soumis, selon l'art. 148 al. 1 let. a LCo, à l'approbation du Service des communes.

Les délégués et le comité de l'association pour l'évacuation et l'épuration des eaux usées du Seeland Sud vous demandent d'approuver la présente modification des statuts d'ici au 31 mai 2018.

Slow – Up 2018 – Avis à la population

L'édition 2018 de cette manifestation se déroulera autour du lac de Morat

le dimanche 29 avril 2018



Afin de pouvoir garantir la sécurité des habitants de la commune et des riverains proches du parcours, le Conseil communal a défini un périmètre de sécurité. Celui-ci est mis en place pour faciliter l'accès au service de sécurité, sur l'ensemble de territoire de la commune. Nous sommes bien conscients que les mesures de restrictions, qui sont proposées sur le plan ci-dessous, occasionneront quelques désagréments à la population et surtout, aux riverains concernés. Malgré cela, la notoriété toujours plus conséquente de ce Slow Up, nous oblige à intensifier nos efforts pour garantir le libre accès aux abords du parcours. Imaginez simplement un incendie ou un accident grave dans le village de Môtier et ses conséquences en cas d'impossibilité d'accès !!!

Ces mesures de restrictions de circulation et de parcage concernent :

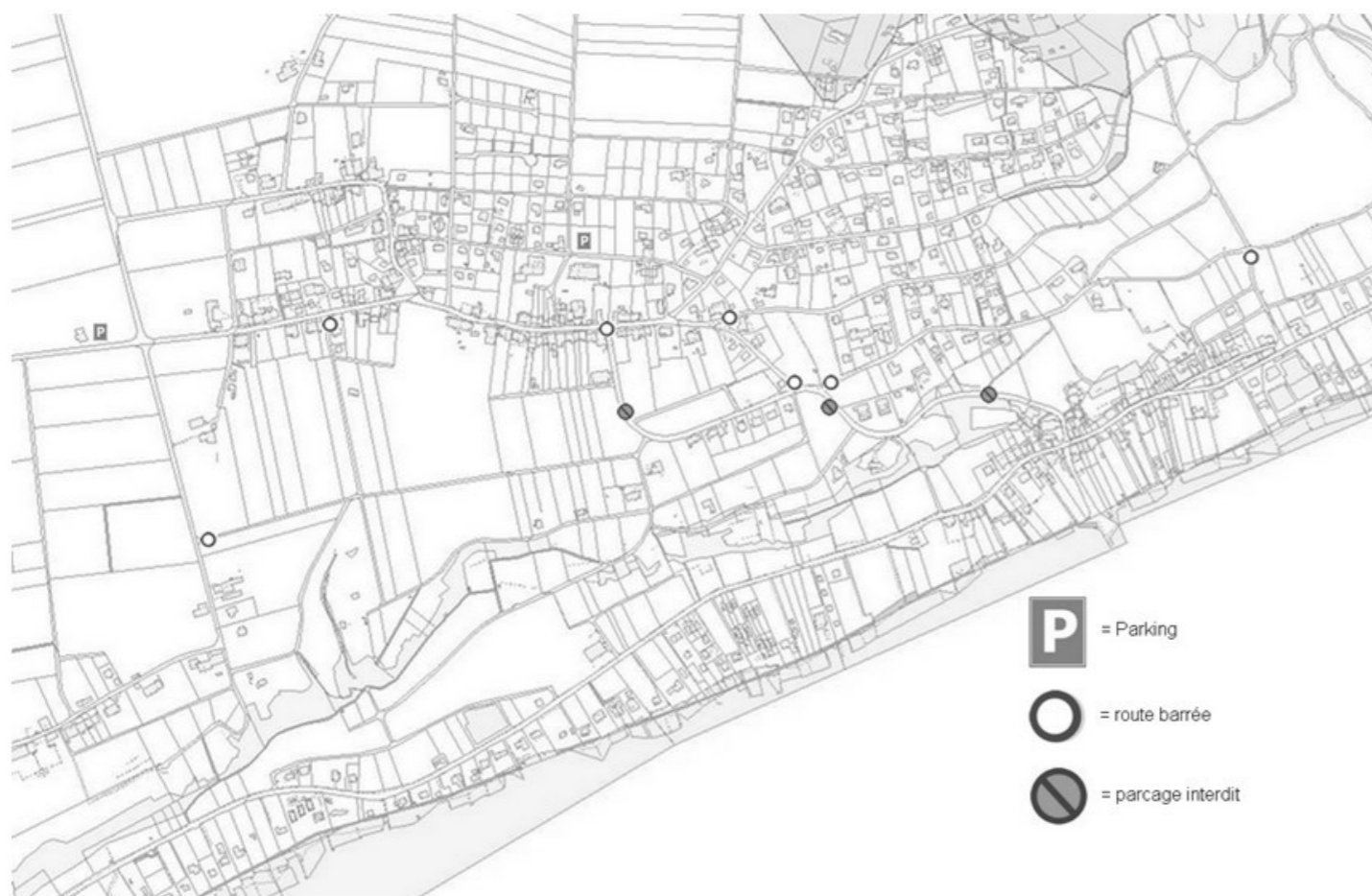
- La route de la Crausa
- Le chemin de Rumissy
- Le chemin Sous-les-Prés
- La route de la Vieille-Crausa
- Le chemin de Vau-de-Cour
- Le chemin des Vignes

Un balisage sera mis en place dès 8h le matin et ces routes resteront fermées de 9 h 30 à 17 h 30. Seuls les titulaires d'un laissez-passer et les services d'intervention pourront utiliser, en cas de nécessité, ces accès.

Transport public : la ligne de bus 530 ne sera pas desservie ce jour-là.

Nous vous remercions d'ores et déjà de bien vouloir respecter les restrictions qui seront mises en place et vous en remercions par avance.

Le Conseil communal



Rénovation « ancienne école de Sugiez Crédit d'investissement

Lors de notre dernière assemblée communale en 2017, un crédit d'investissement avait été demandé pour un crédit d'étude concernant la rénovation de l'ancien bâtiment qui se trouve au chemin de l'ancienne école à Sugiez.

Ce bâtiment communal a été construit entre 1821 et 1822, selon les archives que nous avons retrouvées auprès du Service des Biens culturels. Il a servi longtemps comme bâtiment scolaire pour le village de Sugiez. Le Conseil communal est d'avis qu'il faut conserver cet immeuble dans le patrimoine communal et qu'il est donc nécessaire de le rénover pour un usage d'habitation.

Pour cela, nous avons demandé au bureau d'architecture Pulver de Nant de nous proposer un projet de rénovation, avec un potentiel de deux petits appartements et des locaux communs. Un premier estimatif des coûts fait état d'un montant approximatif de Fr. 800'000.-.

Afin de pouvoir poursuivre ce projet en vue de sa mise l'enquête et de la réalisation de ces transformations, le Conseil communal demande à l'assemblée de voter un crédit d'investissement global de Fr. 800'000.-.



Nous vous remercions par avance de l'appui que vous apporterez à ce projet lors de notre prochaine assemblée communale du 1^{er} mai prochain.

André Kaltenrieder, conseiller communal



Légende

Ordures ménagères
(Containeurs)

Déchets verts (Containeurs)

Date de ramplacement

Nouveau: Service
de conteneurs

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Lu	1. Nouvel an											
Ma	2. Saint-Berchtold											
Me	3.											
Je	4.	1.										
Ve	5.	2.										
Sa	6.	3.										
Di	7.	4.	1. Pâques									
Lu	8.	5.	2. Lundi Pâques									
Ma	9.	6.	3.									
Me	10.	7.	4.									
Je	11.	8.	5.									
Ve	12.	9.	6.	10. Ascension								
Sa	13.	10.	7.									
Di	14.	11.	8.									
Lu	15.	12.	9.									
Ma	16.	13.	10.									
Me	17.	14.	11.									
Je	18.	15.	12.									
Ve	19.	16.	13.									
Sa	20.	17.	14.									
Di	21.	18.	15.		20. Pentecôte							
Lu	22.	19.	16.		21. Lundi de Pentecôte							
Ma	23.	20.	17.		22.							
Me	24.	21.	18.		23.							
Je	25.	22.	19.		24.							
Ve	26.	23.	20.		25.							
Sa	27.	24.	21.		26.							
Di	28.	25.	22.		27.							
Lu	29.	26.	23.		28.							
Ma	30.	27.	24.		29.							
Me	31.	28.	25.		30.							
Je		29.	26.		31.							
Ve		30. Venerable Sarré	27.									
Sa		31.										
Di												
Lu												
Ma												

Haldimann AG
Grande Ferme 8
Case postale 242
3280 Morat

Téléfon 026 411 95 00
Fax 026 411 95 01
info@haldimannag.ch
www.haldimannag.ch



Installation de compostage
Seeland
www.kompostseeland.ch



Centre d'élimination
de Löwenberg (EZL)
www.haldimannag.ch

Haldimann SA Morat
www.haldimannag.ch

Déchets verts

Depuis 1er janvier 2018, le système de ramassage des déchets verts a changé au secteur du Haut-Vully. C'est la société Haldimann qui gère l'évacuation de vos déchets compostables. Si vous souhaitez pouvoir bénéficier de ce service, vous devez munir votre container vert d'une puce électronique (chip). Pour cela, nous vous demandons de bien vouloir contacter la commune afin que nous puissions vous en commander une. Vous pouvez également commander un nouveau container l'administration communale ou directement auprès d'Haldimann.

Tarif: CHF 0.17.-/kg + taxe de levage de CHF 1.50 + TVA 7.7%

Vous recevrez 2x par année une facture avec le décompte de l'évacuation de vos déchets.

Si vous êtes encore en possession de ligatures après le 31.12.2017, elles ne pourront plus être utilisées et seront remboursées par notre administration. Nous vous prions de nous les retourner jusqu'au 1er juin 2018, dernier délai.

IMPORTANT: Dès le 1er janvier 2018, il n'est plus possible d'amener vos déchets compostables de petite quantité à la déchetterie à Lugnorre. En cas de besoin, nous vous conseillons de commander votre propre container vert.

